

COMMUNE DE TRAPPES

RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**LE 26 JANVIER 2026 à 18 HEURES
à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal**

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

ASSEMBLÉES

- Relevé des décisions du n° 2025-174 au n° 2025-186
- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 8 décembre 2025

RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des emplois

ÉDUCATION

- Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Trappes et le Lycée Henri Matisse

JEUNESSE ET SPORTS

- Approbation d'une convention prévoyant le versement d'une redevance de 5 % liée à l'installation d'un distributeur automatique d'articles de baignade

COHÉSION SOCIALE

- Approbation de la modification du règlement et des tarifs des salles municipales de la Maison des Familles

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Signature d'une convention de partenariat entre la ville de Trappes et la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires dans le cadre du programme Action Coeur de Ville
- Approbation des statuts et du pacte d'actionnaires de la SEM FONCIÈRE DE COMMERCE "TRAPPES & CO"
- Approbation des règlements intérieurs de la Pépinière et du village d'entreprises Chrysalead

Fait à Trappes, le

20 JAN. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



[Signature]